

OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE DE GESTION 2008

La régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2008 s'équilibraient à la somme de 251 930,51 € TTC pour la Section d'Exploitation.

L'exécution du budget des Affaires Funéraires pour l'exercice 2008 telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un déficit de clôture de - 68 578,01 € HT en Section d'Exploitation ; avec la reprise du résultat antérieur de 10 420.51 € HT, le Résultat brut global de clôture fait apparaître un déficit de - 58 157,50 € HT.

Je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE


Gilbert ANNETTE

OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE DE GESTION 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/3-15 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2008 relatif à la Régie Affaires Funéraires présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2008, qui se traduit par un déficit de clôture de - 58 157,50 € HT en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 JUIL. 2009

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Denis, Réunion. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION)' around the top and 'LE MAIRE' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure on a horse. A handwritten signature in black ink is written over the seal.